

Apprentissage à l'ARFA

L'alternance pour s'é émanciper, choisir, s'accomplir.

Présentation à destination des apprentis.



 L'ARFA

01



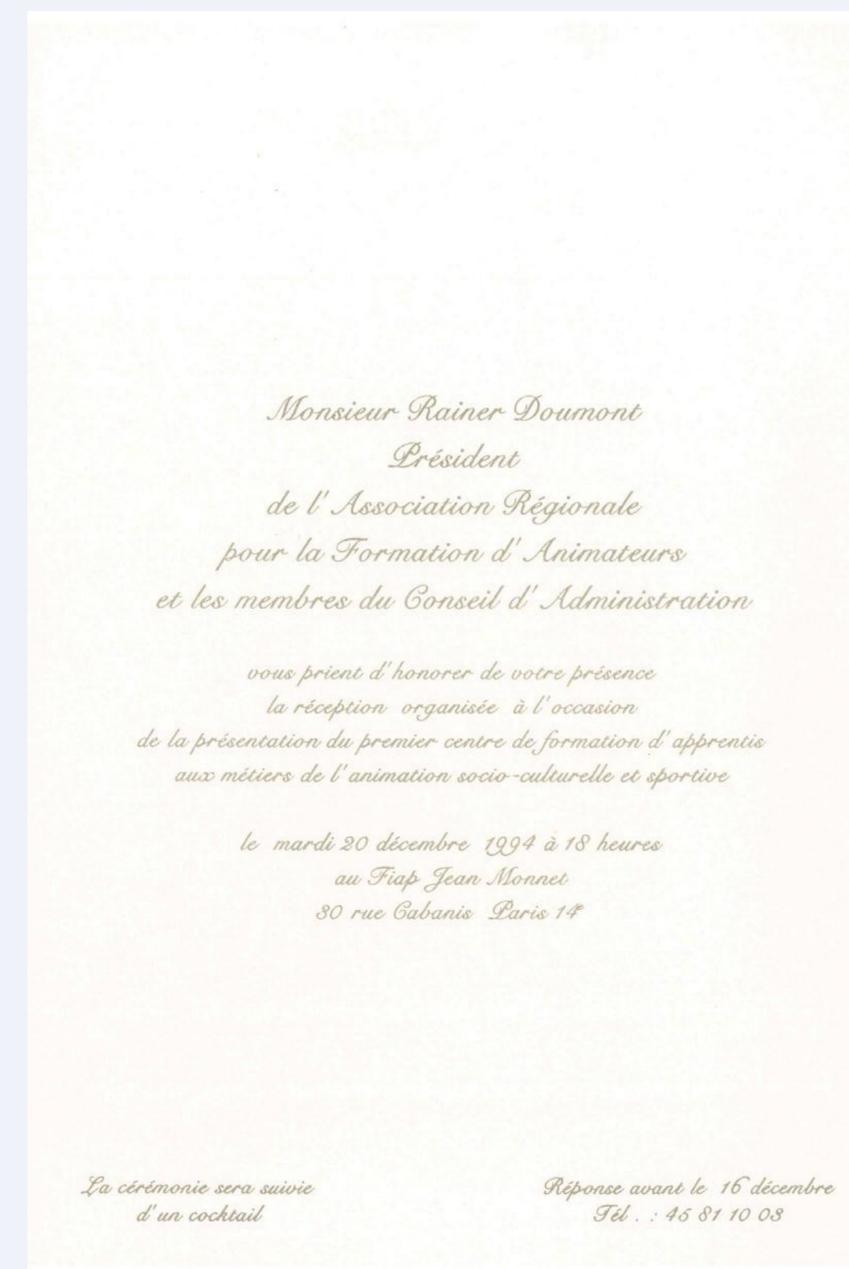


30 ans d'histoire et d'engagement

Créée en 1994, l'ARFA est un CFA historique en Île-de-France, né d'une volonté collective de professionnaliser les métiers du sport et de l'animation. Première structure française à proposer l'apprentissage dans ces domaines, l'ARFA a été inaugurée dans sa configuration actuelle le 20 décembre 1994 par Michel Giraud, alors président de la Région Île-de-France et ministre du Travail, aux côtés de la ministre des Sports, Michèle Alliot-Marie.

L'association est l'héritière d'un projet structuré dès 1985 par les associations du secteur, sous l'impulsion de Jacques Lastenet, alors directeur régional. Visionnaire, il a su, avec les élus de l'ARFA – dont le président Rainer Doumont – transformer une structure locale en un véritable outil régional au service de la formation et de la coopération.

Forte de cette histoire, l'ARFA a su évoluer avec son temps en élargissant progressivement ses champs d'intervention : travail social, tourisme, administratif, numérique...





30 ans d'histoire et d'engagement

Tête de réseau engagée, elle fédère aujourd'hui une vingtaine d'organismes de formation et accompagne chaque année près de 2 000 apprenants. Fidèle à ses valeurs de coopération, d'innovation et d'inclusion, l'ARFA œuvre chaque jour pour une formation de qualité, accessible à toutes et tous.

En 2025, l'ARFA a célébré ses 30 ans avec notamment la présence du Premier ministre Gabriel Attal, de la Région, de la DRAJES et du Comité Olympique.

L'intérêt général demeure, aujourd'hui encore, le fil conducteur de son action.





Projet & objectifs de l'ARFA

L'ARFA est une association loi 1901 fondée en 1994 sous l'impulsion des services de l'État, de la Région Île-de-France et d'une dizaine d'associations du sport et de l'éducation populaire.

Son projet associatif se résume en une phrase :

L'Éducation, la Formation et un Métier pour tous.



À l'ARFA, nous faisons de l'alternance un levier d'émancipation : pour que chaque personne, quel que soit son parcours, construise un avenir professionnel libre, durable et choisi.



Rachel Seris
Présidente de l'ARFA



CFA des métiers du Sport et de l'Animation

L'ARFA est l'organisme gestionnaire du CFA des métiers du Sport et de l'Animation dont l'objet principal est la formation et le développement des emplois professionnels dans les métiers du sport, de l'animation et des loisirs en Île-de-France.

Les fondateurs de ce CFA hors les murs souhaitent favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes par le développement de la formation initiale en alternance, dont l'apprentissage.

Attachements de l'ARFA

Principes et valeurs qui régissent l'éducation populaire, le sport et la formation. Mais également ceux qui concourent aux objectifs éducatifs de la Nation et qui contribuent à l'insertion professionnelle par le biais d'une formation sanctionnée par un diplôme ou équivalent enregistré à France Compétences.

Tolérance respect d'autrui dans sa personnalité, son intégrité physique et morale, et dans la manifestation de ses convictions.

Éco-citoyenneté qui est le respect de soi, des autres et de l'environnement.

Égalité des chances, et promotion de la diversité.

Mixité, et plus spécifiquement la question de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Transmission des valeurs républicaines, de la laïcité, de la citoyenneté, de la culture de l'engagement et de la lutte contre toutes les formes de discrimination.





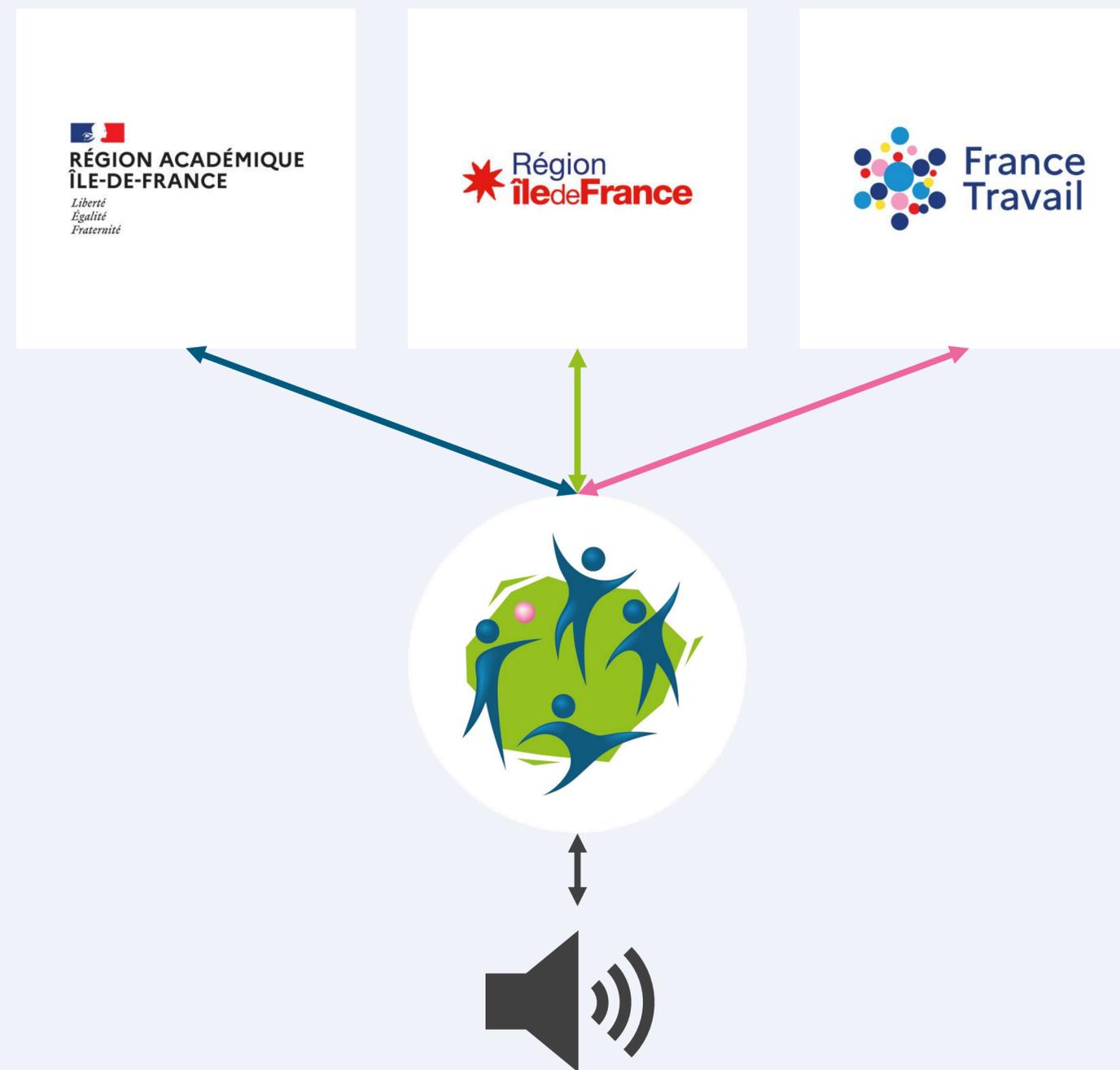
L'ARFA – Tête de réseau

En 30 ans, l'ARFA est devenue la tête de réseau de la formation en Île-de-France fédérant les acteurs majeurs de la formation professionnelle dans les domaines du Sport, de l'Animation, du Travail social, du Tourisme, de l'Administratif et du Numérique.

L'ARFA est le CFA hors les murs de la région francilienne et le mandataire des marchés AFC France Travail et PRFE Région Île-de-France pour la formation des demandeurs d'emploi.

L'ARFA s'engage à accompagner tous les publics dans la réussite de leur projet professionnel ou de leur reconversion :

- Un accompagnement personnalisé avant, pendant et après sa formation ;
- Plus de 50 sites de formation sur l'ensemble de l'Île-de-France ;
- Des entrées en formation toute l'année ;
- Un réseau d'organismes de formation reconnus ;
- Des formations jusqu'au niveau 6 ;
- Des formations reconnues par les branches, les ministères ou la Fédération Française d'Équitation.



Tous les parcours de formation de l'ARFA visent à augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens. Pour cela tous les cursus se déroulent en alternance afin de se former grâce à une véritable immersion dans le monde professionnel.



Les membres de l'ARFA

Collège 1 – Organismes de formation partenaires

21 organismes de formation dont 18 répartis sur 3 dispositifs :

- Apprentissage (14)
- AFC France Travail (9)
- PRFE Région Île-de-France (15)

Collège 2 – Employeurs

- 2 structures franciliennes

Collège 3 – Têtes de réseau

- 1 structure Olympique
- 1 structure nationale
- 1 structure francilienne

L'Assemblée générale fixe les axes de travail et de développement de l'association en conformité avec ses statuts.

Collège 1



Collège 2



Collège 3





Horizon 2026

« Horizon 2026 » c'est le **projet associatif de l'ARFA** voté lors de l'Assemblée générale de 2022.

Ambition

- Être un acteur incontournable de la formation, essentiellement dans les domaines du sport et de l'animation.
- Mettre l'apprenant au cœur de l'organisation.

Priorité

- Ouvrir l'association à d'autres secteurs d'activité ;
- Animer le collectif et accompagner les organismes de formation ;
- S'engager en tant qu'acteur référent auprès des partenaires institutionnels ;
- Développer les relations et le soutien aux employeurs ;
- Augmenter la visibilité de l'ARFA auprès du grand public ;
- Renforcer le lien avec les alternants.





Administrateurs 2025-28

L'Assemblée générale élit les 12 membres du Conseil d'administration parmi les adhérents de l'ARFA. La présidente est élue par le Conseil d'administration puis le Bureau sur proposition de la Présidente.

Le Conseil d'administration traduit en actions les orientations données par l'Assemblée générale et le Bureau contribue à leurs mises en œuvre.

Trésorier



Com'Tech
Eric Brimeau

Secrétaire générale



CREIF
Carine Hardouin

Invitée permanente

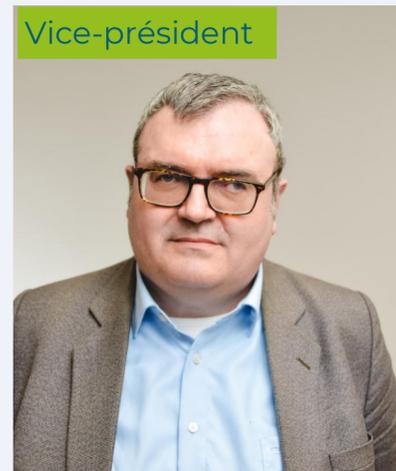


CROS Île-de-France
Evelyne Ciriegi



IFAC Formation
Fabrice Millot

Vice-président



IFA
Henri-Joseph Lonchamp



Léo Lagrange Formation
Claire Lechevallier

Présidente



Nuevo Sport & Loisirs
Rachel Seris



PSL Francilien
Jérémy Cargnelli

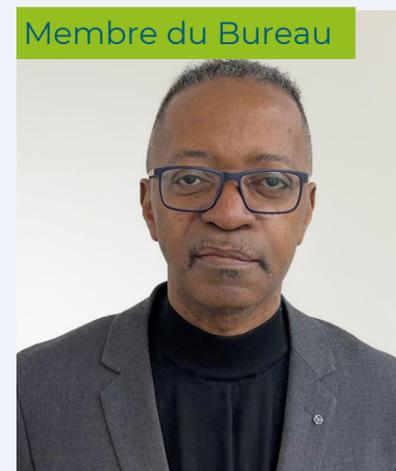


Trans-Faire
Karine Marchalant



UCPA Formation
Serge Campagne

Membre du Bureau



UFCV Île-de-France
Alain Pena

Membre du Bureau



USF
Claire-Marie Fevre

*Bureau

Le Conseil d'administration et la Présidente ont été élus le 24 juin 2025.

Le Bureau a été élu le 8 juillet 2025

www.arfa-idf.asso.fr





En chiffres



+ de 1 500

Alternants en 2024

2

Dispositifs

21

Organismes de formation partenaires

24

Diplômes, titres ou certifications préparés

+ de 100

Métiers

Indicateurs Apprentissage 2024

91%

Obtention de diplôme

76%

Insertion professionnelle

10%

Poursuite d'études



www.arfa-idf.asso.fr





Qualiopi

La certification Qualiopi atteste de la qualité des processus et du fonctionnement de l'ARFA.

Cette certification est délivrée par des organismes certificateurs accrédités par l'État sur la base du référentiel national qualité.

En janvier 2024, la certification de l'ARFA a été renouvelée jusqu'en 2027.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTION DE FORMATION, ACTION DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE.**



Référentiel national qualité

Ce référentiel est organisé autour de sept critères qualité :

- Conditions d'information du public ;
- Identification précise des objectifs ;
- Adaptation aux publics bénéficiaires ;
- Adéquation des moyens ;
- Connaissances et compétences des personnels ;
- Environnement professionnel ;
- Prise en compte des appréciations et des réclamations.





2 dispositifs



Apprentissage

L'apprentissage est une formation en alternance qui associe une formation chez un employeur et des enseignements dispensés dans un organisme de formation.



PRFE Région Île-de-France

Ce programme de formation de la Région Île-de-France avec le soutien de l'Union européenne s'adresse principalement aux demandeurs d'emploi pour élever le niveau de compétence des franciliens et ainsi favoriser l'accès à l'emploi durable dans les secteurs qui recrutent.



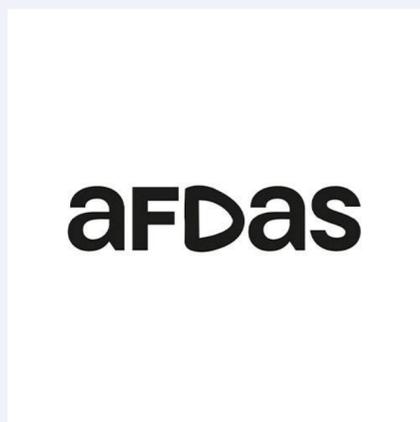


Certificateurs



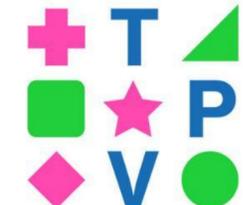


Financeurs de la formation





Partenaires de l'ARFA



● L'ARFA est membre du réseau

● Le partenaire est membre de l'ARFA



Les Rencontres de l'ARFA



Objectifs

- Sensibiliser à une thématique forte
- Permettre aux apprenants de se rencontrer
- Renforcer le réseau « Alumnis de l'ARFA »
- Valoriser l'organisme de formation

Édition 2023

117 participants le 20 avril 2023 au Five Paris 18

Mise en relation avec des professionnels de leur domaine de formation et des activités de cohésion.

Édition 2024

137 participants le 25 juin 2024 à la Sand Fabrik (93)

Appréhender la lutte contre le harcèlement et les discriminations en favorisant l'inclusion pour tous et des activités de cohésion.

Édition 2025

189 participants le 24 juin 2025 à la Sand Fabrik (93)

Appréhender la lutte contre le harcèlement avec Élian Potier Co-Président de Faire Face et fondateur d'Urgence Harcèlement ainsi qu'une sensibilisation à la santé mentale et à l'employabilité puis des activités de cohésion.





Réseaux sociaux

Zoom sur LinkedIn



Visibilité

En ajoutant l'[ARFA](#) et votre organisme de formation à votre profil LinkedIn, vous **augmentez votre visibilité** auprès des recruteurs et des employeurs potentiels. Cela montre que vous avez suivi une **formation reconnue** et que vous êtes engagé dans votre développement professionnel.

Réseautage

LinkedIn est une plateforme de réseau professionnel. En ajoutant l'[ARFA](#) et votre organisme de formation, vous pouvez vous **connecter** avec d'autres anciens élèves, formateurs et professionnels de **votre secteur**. Cela peut ouvrir des **opportunités** d'aide, de mentorat, de carrière et de collaboration.

Crédibilité

Mentionner une institution comme l'[ARFA](#) sur votre profil LinkedIn **renforce votre crédibilité**. Cela montre que vous avez reçu une **formation de qualité** avec votre organisme de formation et que vous êtes bien préparé pour le marché du travail.

Ressources

En étant connecté avec l'[ARFA](#) et votre organisme de formation sur LinkedIn, vous pouvez accéder à des **ressources exclusives**, des offres d'emploi, des événements et des mises à jour importantes concernant votre domaine de formation.

Engagement

Ajouter l'[ARFA](#) et votre organisme de formation sur LinkedIn montre que vous êtes fier de **votre parcours** et de votre formation. Mais également que vous restez **engagé** dans votre univers professionnel.





Comment ajouter l'ARFA comme école sur LinkedIn

CFA ARFA
Enseignement supérieur · Paris · 1 K abonnés · 14 anciens élèves

1 ancien élève de l'école travaille ici

Envoyer un message Suivi

Accueil À propos Posts Emplois **Anciens élèves**

14 anciens élèves

Cherchez des anciens élèves par mot clé, emploi ou entrep

Année de début 1900 Année de fin 2024

Lieu de travail	Lieu de résidence	C
1 CFA ARFA	11 France	3
1 SAGA Mercedes-Benz	4 Auvergne-Rhône-Alpes, France	2
1 GVF BYMYCAR LYON NORD	4 Île-de-France, France	1
1 FIT CENTER	4 Greater Paris Metropolitan Region	1

Voir plus

Mode d'emploi :

- Connectez-vous à votre compte LinkedIn et allez sur votre profil ;
- Cliquez sur la section "Formation" et sélectionnez "Ajouter une formation" ;
- Dans la barre de recherche, tapez "ARFA" et sélectionnez "CFA ARFA École" ;
- Compléter les informations, telles que votre diplôme, le domaine d'études et les dates de début et de fin de formation ;
- Une fois que vous avez terminé, cliquez sur le bouton « Enregistrer ».

Répétez la même démarche pour votre organisme de formation.



/// Politique handicap

02





Politique d'accueil et d'accessibilité

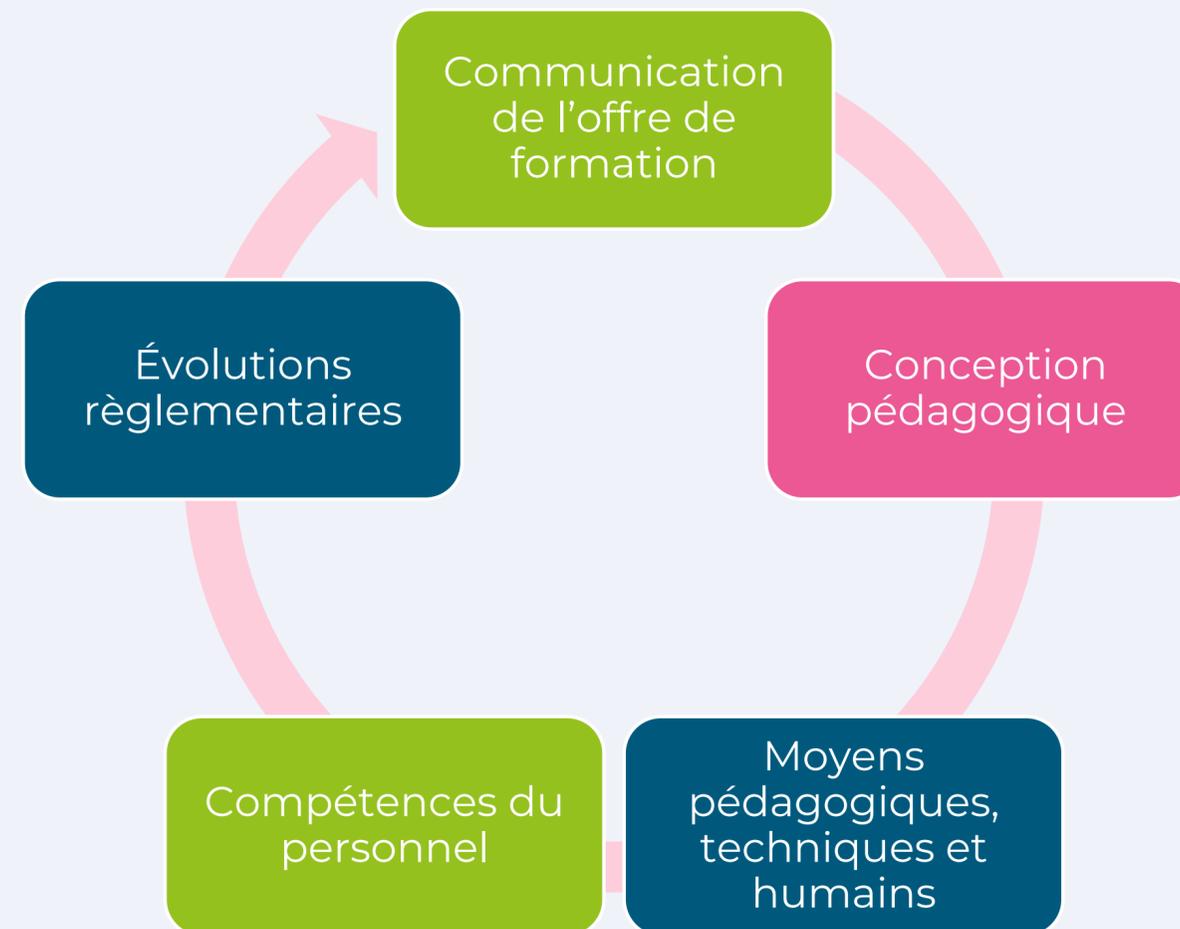
Soucieuse de se conformer aux exigences de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, l'ARFA a mis place une politique d'accueil et d'accessibilité votée à l'unanimité en Conseil d'administration.

Objectifs

- Garantir l'accès aux formations professionnelles dans un environnement handi-accueillant ;
- Prendre en compte les spécificités de chaque apprenant depuis l'accueil jusqu'à la sortie de formation ;
- Faciliter la réussite de nos apprenants en situation de handicap.

Engagements concrets vers l'inclusion

- Responsabilités de l'ARFA et de ses organismes de formation partenaires ;
- Formation du personnel pour accompagner efficacement les personnes en situation de handicap ;
- Analyse des besoins et co-construction des moyens de compensation ;
- Mise en place d'une communication accessible et efficace ;
- Amélioration continue.





Référente handicap

La référente handicap apporte un accompagnement approprié aux personnes en situation de handicap.

Elle accueille les apprenants en situation de handicap et les accompagne sur leur lieu d'emploi pendant toute la durée de la formation. Elle les aide à sécuriser leur parcours de formation et travaille en lien avec les formateurs, éducateurs, maîtres d'apprentissage, tuteurs, structures médico-sociales...

L'accompagnement se fait de manière strictement confidentielle et l'ensemble des données sont sécurisées sur un serveur dédié accessible uniquement à la référente handicap et au directeur de l'ARFA.

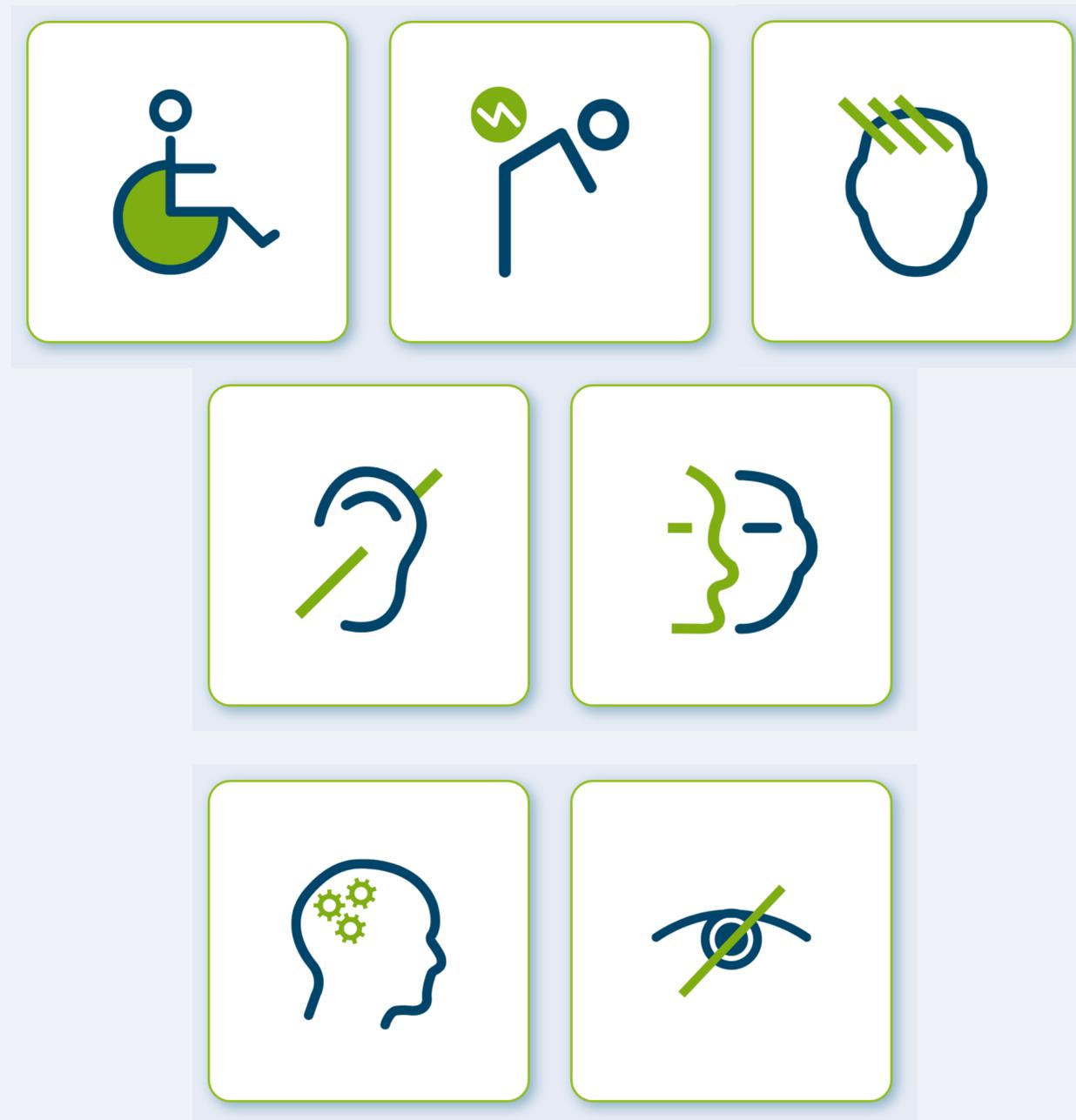
Avec l'ensemble de ses partenaires, l'ARFA œuvre pour permettre à tout à chacun et quelle que soit sa situation de suivre sa formation dans des conditions identiques.



Référente handicap :

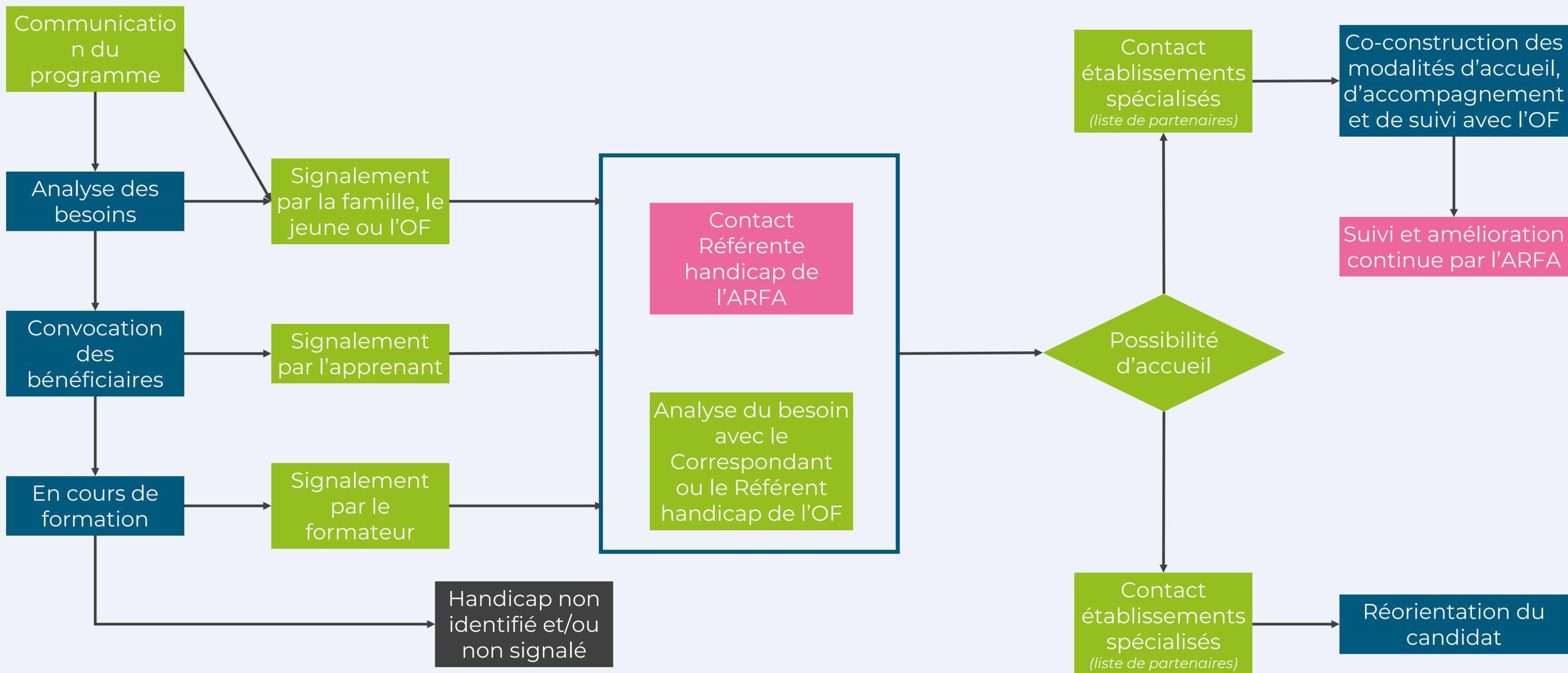
Sonia Hubin

shubin@arfa-idf.asso.fr | 01 42 45 92 29





Processus PSH



/// L'apprenti

04





Statut de l'apprenti

L'apprenti est un salarié

Il a donc les mêmes droits et devoirs que les autres salariés de la structure.

Le temps de formation est compris dans l'horaire de travail.

Devoir de l'apprenti

- Effectuer le travail qui lui est confié par son employeur accompagné de son maître d'apprentissage.
- Être présent sur les temps de formation en centre de formation.
- Se présenter aux épreuves du diplôme.

Protection sociale

L'apprenti bénéficie de la protection sociale comme l'ensemble des salariés. Il est un assuré social relevant du régime général ou agricole de la sécurité sociale. S'il n'a jamais travaillé, il doit contacter sa caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) qui l'informerá des démarches à effectuer.





Mobilité 1/2

Régionale, nationale, européenne et internationale

Transport en commun

Les apprentis de moins de 26 ans résidant en Île-de-France ont accès au **forfait Imagine'R** :

- Un tarif très attractif
- Une mobilité illimitée dans toute l'Île-de-France
- Un mois offert pour les forfaits imagine R Junior et Scolaire : valable 13 mois la première année
- Une validité à la carte avec imagine R Etudiant : je démarre au choix entre septembre et janvier
- Et plein d'autres avantages toute l'année avec des bons plans, des challenges, et plein de nouveautés !

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/imagine-r>

Permis de conduire

L'aide au financement du permis de conduire B s'adresse aux apprentis remplissant les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans ;
- être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution ;
- être engagé dans un parcours d'obtention du permis B.

Il s'agit d'une **aide forfaitaire d'un montant de 500€** quel que soit le montant des frais engagés par l'apprenti.

Des partenariats ARFA avec En Voiture Simone et Le Permis Libre permettent de passer son permis pour moins de 300€.

[Plus d'infos – Rubrique Aides](#)

La Région Île-de-France finance le permis B pour les jeunes franciliens âgés de 18 à 25 ans en formation ou suivis par une mission locale ou en recherche d'emploi et résidant dans un quartier politique de la ville (QPV) ou en zone rurale.

Sans avance de frais pour les bénéficiaires avec un montant maximum de 1 300€.

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/cheque-permis-de-conduire-pour-les-jeunes-en-insertion>





Mobilité 2/2

Régionale, nationale, européenne et internationale

Logement

Action Logement :

- Accès à l'avance **loca-pass** (caution « loyers et charges) sous conditions.
- Dispositif **Mobili-Jeune** pour une aide au règlement du loyer sous conditions.
- Garantie **VISALE** permettant à Action Logement de se porter garant.

CAF :

- Accès aux aides au logement (APL, ALF, ALS) sous conditions.

Foyers de jeunes travailleurs :

- Les apprentis ont accès aux foyers jeunes travailleurs sous conditions.

Le CLLAJ de Paris accompagne tous les jeunes de moins de 30 ans dans leurs démarches d'accès au logement. Notez cependant que le CLLAJ de Paris ne possède pas de parc locatif.

Des agriculteurs rénovent d'anciens bâtiments et proposent des logements à la ferme à prix modérés, pour accueillir des étudiants. Le Campus vert vous accompagne et facilite vos démarches.

ActionLogement



OFAJ
DFJW



Europe & international

La période de mobilité est valable pour une durée n'excédant pas un an :

- **Mobilité dite "courte"** : 4 semaines maximum et avec convention de mise à disposition de l'alternant auprès de l'entreprise ou du centre de formation à l'étranger ;
- **Mobilité dite "longue"** : plus de 4 semaines et avec convention de mise en veille du contrat de travail de l'alternant.





Différentes aides

Soutien aux conditions de vie par la Région

- 200€ pour une formation de niveau 3 ou 4 si première fois en contrat d'apprentissage.
- 115€ pour une formation de niveau 5 si première fois en contrat d'apprentissage.

Carte étudiant des métiers

Elle permet de faire valoir sur l'ensemble du territoire national la spécificité de son statut auprès des tiers, notamment en vue d'accéder à des réductions tarifaires identiques à celles dont bénéficient les étudiants de l'enseignement supérieur ([décret n° 2011-2001 du 28 décembre 2011](#)).



Culture

Le Pass Culture est une application sur téléphone portable réservée aux jeunes de 17 à 21 ans, y compris les apprentis. 200€ sont crédités dessus dès lors que les critères d'éligibilité sont respectés.



Avantage entreprise

En signant leur contrat d'apprentissage, les apprentis ont officiellement les mêmes avantages que les autres salariés de l'entreprise : tickets restaurant, participation...

Compléments de salaire

- L'apprenti perçoit un salaire. À ce titre, il peut être éligible à la prime d'activité, comme tous les autres salariés dans le respect des conditions.
- Le RSA ou Revenu de Solidarité Active est également ouvert aux apprentis et alternants s'ils respectent les critères d'éligibilité. www.arfa-idf.asso.fr



1er équipement

Les kits qui composent le premier équipement s'adaptent à vos besoins.

Les kits sont commandés à la demande pour les organismes de formation et ils sont marqués aux couleurs de l'organisme de formation et de l'ARFA.

Les kits pour les promotions 2024-25 se divisent en 3 parties :

Food

- Glacière (2 coloris au choix)
- Lunchbox
- Mug de type Stanley Cup

Mobilité

- Sac à dos avec emplacement ordinateur 15" (2 coloris au choix)
- Sac de sport
- Batterie externe avec technologie MagSafe

Vestimentaire

- Hoodie (3 coloris au choix)
- Casquette imperméable





Délégués

Pour les formations d'une durée totale supérieure à cinq cents heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours.

Élection

- Tous les apprentis sont électeurs et éligibles.
- Le scrutin est uninominal à deux tours.
- L'élection se déroule pendant les heures de la formation. Elle a lieu au plus tôt vingt heures et au plus tard quarante heures après le début de la première session collective.
- Le Directeur de l'organisme de formation est responsable de l'organisation du scrutin. Il en assure le bon déroulement.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent de participer à la formation. Si le délégué titulaire et/ou le délégué suppléant cesse leurs fonctions avant la fin de la formation, il est procédé à une nouvelle élection

Attribution

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des formations et les conditions de vie des apprentis dans l'organisme de formation.

Ils présentent les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions de santé et de sécurité au travail et à l'application du règlement intérieur.

Ils représentent les apprentis au Conseil de perfectionnement du CFA.



Suivi des apprentis

Pendant

- Intervention de l'ARFA pour présenter le CFA et les ressources mobilisables.
- Questionnaire par mail aux apprentis après la réunion de présentation incluant le document projeté.
- Transmission à l'apprenti par l'OF du livret apprenant intégrant les pages transmises par l'ARFA.

À la fin

Dès la fin de la formation de l'apprenti, que celle-ci se soit soldée par l'obtention d'un diplôme ou non, l'apprenti est accompagné dans sa recherche d'un emploi ou dans la poursuite d'un projet de formation. Le processus est identique dans le cadre de la recherche d'une entreprise d'accueil.

L'organisme de formation, avec le soutien de l'ARFA et de son réseau si nécessaire, dispose des ressources nécessaires pour orienter au mieux au travers son réseau d'entreprise ou avec ses autres formations.

[PSL Francilien](#) et [Walt](#) aident au recrutement en centralisant chaque année plus de 10 000 offres. [France Travail](#) accompagne également des demandeurs d'emploi dans leurs recherches.

Après

Questionnaires envoyés par l'ARFA :

- Questionnaire « à chaud » des apprentis, dès la fin des examens sur la suite de leur parcours.
- Questionnaire « à froid » des apprentis, 3 mois après la fin des examens sur la suite de leur parcours (en poursuite d'études, en emploi, en recherche d'emploi).
- Questionnaire « à froid » des apprentis, 6 mois après la fin des examens sur la suite de leur parcours (en poursuite d'études, en emploi, en recherche d'emploi).



Questionnaires

Tout au long de l'année, vous recevrez des questionnaires. Vos réponses sont obligatoires : elles nous permettent, entre autres, de transmettre à France Compétences les données nécessaires pour garantir et légitimer votre diplôme... et celui des prochaines promotions.

Les questionnaires de l'ARFA sont complémentaires à ceux éventuellement transmis par votre organisme de formation.

1 Bienvenue

Mieux vous connaître : votre parcours, vos attentes et vos besoins pour adapter au mieux votre accompagnement.

2 Votre 1^{er} équipement

Donnez votre avis sur le kit remis par l'ARFA afin d'améliorer ceux des prochaines promotions.

3 À chaud

Juste après la formation : partagez votre ressenti, dites-nous si vous travaillez ou poursuivez vos études.

4 3 mois après

Où en êtes-vous ? Travail, études, projets : vos retours nous permettent de mesurer l'impact réel de la formation.

5 6 mois après

Faites le point sur votre parcours : emploi, études, reconversion...
Votre avis valorise votre diplôme et aide les futurs apprentis.

Comment ça marche ?

- 🌱 Réception d'un e-mail depuis formation@arfa-idf.asso.fr
- 🌱 Cliquer sur le lien
- 🌱 Saisir le code indiqué dans l'e-mail (*si demandé*)
- 🌱 Moins de 5 minutes

Exemple d'e-mail :

Bonjour Salim [REDACTED]

Nous nous permettons de revenir vers vous concernant l'enquête de satisfaction que vous avez reçu il y a quelques jours de la part de l'ARFA.

Il est important pour notre amélioration continue d'avoir votre retour. Nous vous invitons à compléter ce questionnaire de satisfaction anonymement qui vous prendra **moins de 5 minutes** :

Lien du questionnaire : <https://arfa-idf.ymag.cloud/index.php/qualite/login/>

Votre code d'accès : [REDACTED]

En vous remerciant par avance.

Vos réponses

=

la garantie de la valeur de votre diplôme

www.arfa-idf.asso.fr





Maître d'apprentissage

En liaison avec l'organisme de formation et au besoin avec l'ARFA, le maître d'apprentissage a pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti dans l'entreprise, des compétences nécessaires à l'obtention du diplôme ou du titre professionnel préparé.

Le maître d'apprentissage peut être le chef d'entreprise ou un salarié de l'entreprise. Il doit posséder la compétence professionnelle requise pour assurer la formation de l'apprenti dont il a la responsabilité.

Pour information, le nombre d'apprentis suivi par un maître d'apprentissage est limité à deux apprentis, ou à trois apprentis si l'un d'entre eux "redouble" son année de formation. Il est recommandé que chaque apprenti ait deux maîtres d'apprentissage afin d'assurer un suivi en cas d'absence du premier.



Début

✿ L'organisme de formation organise une réunion de rentrée avec les maîtres d'apprentissage pour valider les missions.

Pendant

✿ L'organisme de formation organise un point d'étape avec chaque maître d'apprentissage à mi-parcours (annuel).

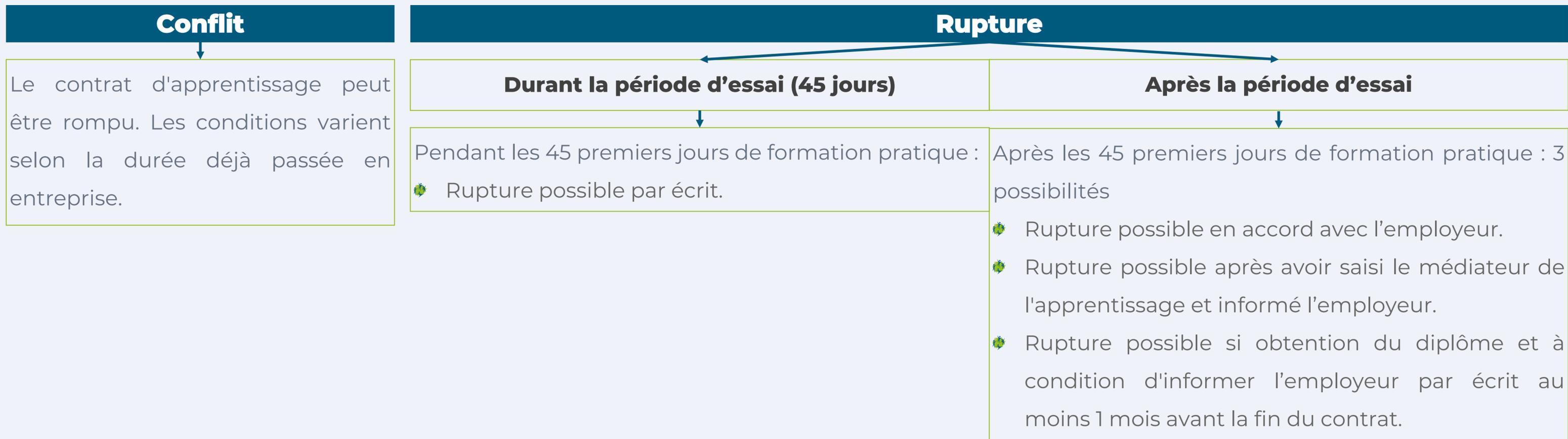
À la fin

✿ L'ARFA transmet un questionnaire de satisfaction aux maîtres d'apprentissage à la fin de la formation.





Conflit et/ou rupture



Puis-je continuer mes études après la rupture de mon contrat d'apprentissage ?

Avant de démissionner, mieux vaut déjà avoir trouvé une autre entreprise ou des pistes sérieuses.

Toutefois, l'apprenti qui n'a pas trouvé un nouvel employeur, à la suite de la rupture de son contrat, peut poursuivre sa formation théorique pendant 6 mois au sein de son organisme de formation.

Un contrat d'apprentissage peut prendre effet avec une variation de 3 mois. C'est-à-dire : 3 mois avant ou 3 mois après le début du cycle de formation.





Lutte contre le harcèlement

Le harcèlement est une forme de violence récurrente qui peut être verbale, physique ou psychologique.

Le harcèlement moral se manifeste par des agissements répétés pouvant entraîner, pour la personne qui les subit, une dégradation de ses conditions de travail pouvant aboutir à :

- une atteinte à ses droits et à sa dignité,
- une altération de sa santé physique ou mentale,
- ou une menace pour son évolution professionnelle.

Ces agissements sont interdits, même en l'absence de lien hiérarchique entre vous et l'auteur des faits.

Si vous êtes victime de harcèlement, vous pouvez bénéficier de la protection de la loi.

Deux numéros d'aide

119

Le 119 est ouvert 24h sur 24, 7 jours sur 7 pour les enfants, adolescents et jeunes majeurs (moins de 21 ans) victimes de violences psychologiques, physiques, sexuelles ou en situation de danger.

3018

Le 30 18 est un numéro d'écoute destiné aux jeunes victimes et / ou aux témoins de cyberharcèlement et de toutes formes de violences sur internet : revenge porn, chantage à la webcam, usurpation d'identité, exposition à des contenus violents.

exemples

- Insultes régulières et répétées.
- Communications ou messages téléphoniques intempestifs.
- Réflexions déplacées vis à vis d'un genre.

Vos contacts

Toute l'équipe de l'ARFA reste mobilisée aux côtés de ses apprentis :

01 42 45 92 30

www.arfa-idf.asso.fr





Sécurité en milieu professionnel

L'employeur doit veiller à la santé et à la sécurité de ses travailleurs en mettant en place des actions de prévention, d'information et de formation.

Les risques professionnels pour chaque poste de travail sont consignés dans un document appelé document unique d'évaluation des risques (DUERP). Tout salarié et toute personne placée sous l'autorité de l'employeur sont concernés par la santé et la sécurité au travail.

Obligations de l'employeur

Actions de prévention des risques professionnels

- Risques de chutes de hauteur ;
- Risques d'entrée en contact avec un élément en fonctionnement sur une machine ;
- Risques psychosociaux tels la surcharge de travail, agression et violence interne et/ou externe ;
- Risques chimiques ;
- Dispositions relatives à l'exposition à certains facteurs de risques professionnels.

Actions d'information et de formation

L'employeur doit mettre en place des actions d'information et de formation au profit de tous ses salariés.

Organisation et moyens adaptés

Par exemple modifier les horaires de travail dans le cadre des conditions atmosphériques.

Évaluation des risques dans l'entreprise

L'employeur doit éviter les risques. Si ce n'est pas possible, il doit évaluer les risques et mettre en œuvre des mesures de prévention.



Mixité & Égalité

La mixité professionnelle est caractérisée par la possibilité pour les hommes et les femmes d'avoir sur leur lieu de travail accès à une répartition égale de l'emploi.

L'égalité entre les femmes et les hommes au travail bénéficie autant aux salariés qu'aux entreprises, en permettant d'améliorer la qualité de la vie au travail de même que la performance, l'innovation et l'attraction d'une entreprise.

Définitions

Mixité

La mixité professionnelle est caractérisée par la possibilité pour les hommes et les femmes d'avoir sur leur lieu de travail accès à une répartition égale de l'emploi.

Égalité

L'égalité de traitement entre les femmes et les hommes en termes d'accès à l'emploi, à la formation, à la mobilité et à la promotion ou en termes d'égalité salariale.



FOAD

La formation ouverte et à distance (FOAD) est un dispositif de formation souple qui répond aux besoins individuels ou collectifs en termes de compétences professionnelles.

Une partie minoritaire de votre formation peut faire appel à la FOAD.

Cela implique des apprentissages individualisés et un accès à des ressources locales ou à distance. Contrairement à la formation traditionnelle, la FOAD n'est pas nécessairement exécutée sous le contrôle permanent d'un formateur. Ce dispositif vous accompagne dans votre processus de développement des connaissances en s'adaptant à votre quotidien et en vous proposant des contenus ciblés et pertinents.

Accompagnement

L'organisme de formation s'engage à apporter toute l'assistance nécessaire à l'apprenti :

- Avant l'utilisation en présentant le système ;
- Pendant la formation en assurant un tutorat de type « hot-line » ;

De plus, l'organisme de formation veille à l'utilisation effective de la plateforme (assiduité réelle) pour s'assurer du développement effectif des compétences.





Partenaires



L'ANAF représente et accompagne les apprentis et les futurs apprentis tout au long de leur parcours et dans toutes leurs démarches, quel que soit leur âge ou leur formation.



L'association Colosse aux pieds d'argile lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et le bizutage en milieu sportif et éducatif.



En Voiture Simone permet de passer son permis de conduire pour 139€ en boîte manuelle (17h) et 39€ en boîte automatique (17h).



France Travail vous accompagne dans la recherche d'un emploi.



Le Permis Libre permet de passer son permis de conduire pour 126€ en boîte manuelle (20h) et 64€ en boîte automatique (20h).



Nightline France propose une hotline et un accompagnement des apprenants sur leur santé mentale.



Les Missions Locales accompagnent les jeunes de moins de 25 ans dans la recherche d'un emploi.



PSL Francilien vous accompagne dans la recherche d'un emploi via sa plateforme lesportrecrute.fr.



Vous avez la possibilité de profiter de tarifs réduits au théâtre de Paris-Villette (9€ au lieu de 13€).



Walt crée le lien entre les différents acteurs de l'alternance avec les jeunes en quête d'informations, d'orientation et en recherche de formation pré ou post-bac.

www.arfa-idf.asso.fr



/// Contacts

05





Organigramme

Conseil d'administration & Bureau



Benoît Cayron-Renaux
Directeur
Référént qualité

Joëlle Andrianarijaona
Up to change
Référént qualité – EXT



Développement

Formation

Finances

Niels Guttermann

Responsable développement et digitalisation
Référént mobilité européenne et internationale



Sonia Hubin

Coordinatrice administrative
Référént handicap



Philippe Atitche

Comptable



Elina Calvarin

Chargée de projet



Rosine Kouakou

Chargée administrative



Mawa Coulibaly

Chargée administrative et financière



Mirana Ratovo

Up to change
Gestion des TEP - EXT



Nadine Somé

Chargée administrative



Stéphane Mandret

La souris verte
Référént FOAD - EXT



Contacts privilégiés | Apprentissage

Entrée générique

formation@arfa-idf.asso.fr



Rosine Kouakou

rkouakou@arfa-idf.asso.fr | 01 85 73 52 33



Nadine Somé

nsome@arfa-idf.asso.fr | 01 85 73 52 35



Sonia Hubin

Handicap et émargements

shubin@arfa-idf.asso.fr | 01 42 45 92 29



Elina Calvarin

ARA, 1er équipement et Rencontres

ecalvarin@arfa-idf.asso.fr | 01 42 45 92 32



Niels Guttermann

FOAD, Mobilité européenne et internationale

nguttermann@arfa-idf.asso.fr | 01 42 45 92 33

www.arfa-idf.asso.fr



Merci



www.arfa-idf.asso.fr

